

GUICHET UNIQUE DES AUTORISATIONS D'URBANISME

MERCI D'UTILISER CETTE METHODE PENDANT LA FERMETURE DE LA MAIRIE

Le dépôt et l'instruction en ligne de toutes les demandes d'autorisation d'urbanisme répond aux enjeux de simplification et de modernisation des services publics.

Ainsi vous pouvez désormais déposer votre demande d'urbanisme en ligne, à tout moment et où que vous soyez, dans une démarche simplifiée grâce au Guichet Unique des Autorisations d'Urbanisme : <https://atda03.geosphere.fr/guichet-unique/Login/Particulier>

La démarche est simple : créez d'abord un identifiant (que vous conserverez pour le suivi de toutes vos autorisations d'urbanisme), choisissez ensuite quel dossier vous souhaitez créer :

- Permis de Construire : pour Maison Individuelle (PCMI) ou classique (PC)
- Permis d'Aménager (PA)
- Permis de Démolir (PD)
- Déclaration Préalable de travaux : pour Maison Individuelle (DPMI) ou classique (DP)
- Certificat d'Urbanisme : d'information (CUa) ou opérationnel (CUb)
- Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) "